



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-363

Ottawa, le 28 septembre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	259 (Aliant Telecom)	le 24 août 2007
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	114	le 24 août 2007
Bell Canada	7058	le 24 août 2007
Saskatchewan Telecommunications	113	le 16 juin 2006
Société TELUS Communications	462 (TCQ)	le 28 août 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*